

PROJET D'IMPLANTATION D'ANTENNE RELAIS

SAINT GILLES LES BAINS

CX 115, Route du Théâtre

AVIS AU PUBLIC

OUVERTURE DE LA CONCERTATION

La loi n°2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques dite "loi Abeille" et la loi « ELAN » n° 2018-1021 parue le 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ainsi que son décret d'application n° 2018-1123 du 10 décembre 2018 relatif à l'extension du régime de la déclaration préalable aux projets d'installation d'antennes-relais de radiotéléphonie mobile et à leurs locaux ou installations techniques au titre du code de l'urbanisme ont fixé de nouvelles règles en matière d'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile.

Les opérateurs doivent désormais déposer un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme un DOSSIER D'INFORMATION en mairie (DIM).

A compter de la réception de ce dossier la collectivité met ces informations à la disposition du public.

Dans ce cadre la population est informée qu'une nouvelle implantation d'antenne est prévue par la société SFR sur un terrain situé Route du Théâtre sis à SAINT GILLES LES BAINS sur la parcelle cadastrée CX 115.

Le DIM a été réceptionné en mairie le 16 février 2021 et est consultable au service Application du Droit des Sols (12 rue Labourdonnais) et à la mairie de proximité de Saint Gilles Les Bains (11 rue de la plage) aux jours et heures d'ouverture du public ainsi que sur le site internet de la mairie (<http://www.mairie-saintpaul.fr>).

du lundi 8 mars au vendredi 26 mars 2021

Les observations pourront être consignées :

- ❖ Dans un registre tenu à la disposition du public au service ADS et à la mairie de proximité de Saint Gilles Les Bains
- ❖ Par mail : urbanisme.ads@mairie-saintpaul.fr

Par ailleurs, l'opérateur dépêchera un représentant à la mairie de proximité de Saint Gilles Les Bains **le jeudi 11 mars 2021 de 10h00 à 12h00**; il se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes les observations.